

RÈGLEMENT de Courir à Pornic 2025

Article 1 : les courses

La 30ème édition de « Courir à Pornic » aura lieu le dimanche 20 juillet 2025, elle est organisée par le Côte de Jade Athlétic Club, section de l'Athlétic Club du Littoral 44.

3 courses sont programmées :

- 10,6 km (Course Christophe Ruer) – départ à 9h30 - Cadets à Masters, années 2009 et précédentes ;
- 3 km (Challenge Gavet) – départ à 10h45 – Benjamins-Minimes, de 2010 à 2013
- 1,5 km Galopade – départ à 11h15 – Eveil Athlétique - poussins, années 2014 à 2018, voire plus jeunes si accompagnés d'un parent.

Article 2 : conditions de participation

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés, hommes et femmes. Tout athlète licencié F.F.A. et F.F.TRI doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les autres coureurs devront fournir un Parcours Prévention Santé. Voir article 3

Le mineur licencié doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours ainsi qu'une autorisation parentale signée, le mineur non licencié doit fournir un certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale signée

Autorisation parentale disponible sur le stand d'inscriptions ou téléchargeable (sauf pour la Galopade) https://cotedejadeac.com/wp-content/uploads/2025/02/Autorisation-parentale_2025.pdf

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Parcours Prévention Santé

La Fédération Française d'Athlétisme, sur avis de sa Commission médicale, a décidé de remplacer l'exigence de fourniture d'un certificat médical d'absence de contre-indication, par un parcours éducatif et d'information sur les risques liés à la santé dans la pratique de l'athlétisme, appelé « Parcours de prévention santé » (ou « PPS »).

Il ne concerne que les non licenciés majeurs.

Cette année vous devez utiliser le PPS pour valider votre inscription. La question vous sera posée lors de l'inscription. Le PPS remplace le certificat médical et demande 5 à 8 minutes pour l'obtenir. Le PPS est valable 3 mois.

Lien pour obtenir un PPS <https://pps.athle.fr/>

Article 4 : conditions de course

Tout accompagnateur à pied, à bicyclette, trottinette, rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours. Il sera le cas échéant arrêté par les commissaires de course.

Les coureurs sans dossard seront également arrêtés, ou écartés avant le franchissement de la ligne d'arrivée. En raison du circuit en boucles de « Courir à Pornic », les coureurs les plus rapides sont amenés à dépasser d'autres concurrents ; il est demandé de répondre aux appels des vélos ouvreurs et de s'écarter pour faciliter les dépassements, donc pour raisons de sécurité le port d'écouteurs est interdit.

Article 5 : assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée par un Médecin et les Secouristes de la Protection Civile, le PC se situant dans le village d'arrivée.

Article 6 : assurance

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système à puce intégrée au dossard (jetable) qui sera initialisé au

moment du départ. Le dossard doit être épinglé sur l'avant du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT), de manière visible dans son intégralité.

Article 8 : inscriptions

Les inscriptions pour les 10,6 km et le 3 km se feront préférentiellement par internet sur le site www.timepulse.run à partir du 15 mai jusqu'au vendredi 18 juillet à 12h.

Le droit d'inscription est de : 13€ pour les licenciés F.F.A. F.F.TRI et 15€ pour les non licenciés

Frais de validation inscription en plus : 1,50 €

Il sera toutefois possible de s'inscrire sur les lieux de retrait des dossards si la jauge de 1 100 coureurs n'est pas atteinte

Dans ce cas un tarif unique de 20 € sera appliqué.

Vous aurez la possibilité d'effectuer un don au profit des Restos du Cœur de Pornic au moment de votre inscription.

Il vous sera demandé votre taille de maillot. Cette information nous permettra d'estimer les volumes par taille commandés.

Gratuit pour la Galopade et le 3 km

En cas d'annulation à l'initiative de l'organisateur, remboursement de l'inscription 5€.

Pour le 10,6 km les inscriptions seront limitées à 1 100 participants

Article 9 : retrait des dossards

Retrait des dossards (sur présentation de la carte d'identité ou de la licence) :

- samedi 19 juillet de 10h à 18h à Décathlon Pornic.

- dimanche 20 juillet sur place, Quai l'Herminier de 8h à 9h.

Pour une question d'organisation, dans la mesure du possible venez retirer votre dossard le samedi.

Retenez votre numéro de dossard qui sera sur TimePulse après la fermeture des inscriptions le vendredi 18 juillet à 12h.

Une tierce personne a la possibilité de retirer les dossards pour d'autres personnes sur présentation de la carte d'identité ou licence de celles-ci.

Article 10 : Equipes

Il y a la possibilité de constituer des équipes qui feront l'objet d'un classement. Les équipes seront constituées avec un maximum de dix coureurs, mixité possible. Le classement se fera sur les quatre premiers. Cependant il ne sera pas possible de constituer une équipe de club ou de licenciés dans le même club. C'est au moment de l'inscription que l'on vous posera la question de savoir si vous faites partie d'une équipe.

Les trois premières équipes seront récompensées

Article 11 : Contrôle anti-dopage

A l'issue de l'épreuve, un contrôle anti-dopage pourra être effectué par un médecin habilité par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Article 12 : les résultats

Il n'y aura pas d'affichage sur place des résultats. Ils seront disponibles sur le site internet de Time Pulse www.timepulse.run

Article 13 : récompenses

10,6 km : aux 3 premiers hommes et femmes du scratch et au premier de chaque catégorie femmes et hommes. Un cadeau sera offert à tous les participants.

Au tirage au sort 3 lots seront offerts par la Thalasso de Pornic ainsi qu'un paddle

3 km : Récompenses à la première fille et au premier garçon des minimes et des benjamins.

Galopade : lot à tous les participants à l'arrivée - Pas de podium ni classement.

Article 14 : droit à l'image

Les participants à l'épreuve (ou leurs parents) autorisent expressément les organisateurs du Côte de Jade Athlétic Club ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires ou médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils apparaîtraient.

Article 15 :

Dans le cadre du respect de l'environnement, chaque coureur devra utiliser les nombreuses poubelles de tri sélectif mises à disposition afin que chacun évite de jeter tout objet sur la voie publique lors de la manifestation, tout jet sur la voie publique entrainera la disqualification du concurrent.